



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12/02/2019**

**COLLEGE BERTRAN DE BORN  
Année scolaire 2018-2019  
Séance n° 3**

Le conseil d'administration se réunit le mardi 12 février 2019 à 18 heures, sous la présidence de M. Guillaume MOUETTE, Proviseur de la cité scolaire Bertran de Born, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> février 2019, soit 10 jours avant la réunion du conseil d'administration conformément aux termes du code de l'Education.

Titulaires / Suppléants			Présent	Excusé	Absent
1	M. Guillaume MOUETTE	Proviseur	X		
2	Mme Christine DUVALEIX	Principale adjointe	X		
3	M. Laurent CASTERA	Agent comptable	X		
4	Mme Laurence CUVELIER	CPE	X		
5	M. Stéphane DOBBELS	Conseil départemental		X	
6	M. Thierry CIPIERRE	Conseil départemental			X
7	M. Richard BOURGEOIS	Mairie de Périgueux			X
8	M. Jean-François LARENAUDIE	Grand Périgueux			X
9	M. Vincent NAVARRO	Personne qualifiée DSDEN	X		
10	Mme Delphine LABAILS	Personne qualifiée CD	X		
11	Mme Béatrice BOUZINAC	Pers. enseignant et éducation	X		
12	M. Olivier LAFFITE	Pers. enseignant et éducation	X		
13	Mme Cécile RAYNAUD	Pers. enseignant et éducation	X		
14	Mme Isabelle LECOLIER	Pers. enseignant et éducation	X		
15	Mme Isabelle VIERNE	Pers. enseignant et éducation	X		
16	Mme Cécile TISSIER	Pers. enseignant et éducation	X		
17	M. Paul-Louis CAILLER	Pers. enseignant et éducation	X		
18	M. Pierre DANIEL LAMAZIERE	Repres. des parents d'élève	X		
19	M. Marc BONGRAIN	Repres. des parents d'élève	X		
20	Mme Michèle PREVOT	Repres. des parents d'élève	X		
21	M. Serge METIFEU	Repres. des parents d'élève	X		
22	Mme Karine PICOD	Repres. des parents d'élève	X		
23	Mme Sophie CARLES	Repres. des parents d'élève	X		
24	Mme Marie-Aude MANIEZ	Repres. des parents d'élève		X	
25	M. Rénato RIBEIRO FERNANDES	Repres. des élèves	X		
26	M. Noé DANIEL LAMAZIERE	Repres. des élèves	X		
27	M. Léonard IMBERDIS	Repres. des élèves	X		
<b>TOTAL DES MEMBRES PRESENTS</b>			<b>22</b>	<b>sur</b>	<b>27</b>

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 18 heures 10.

## ORDRE DU JOUR

- Préparation de la rentrée 2019,
- Autorisation de signer des conventions
- Point sur le calendrier du deuxième trimestre

Le secrétariat de séance est confié à M. DANIEL LAMAZIERE

### APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR :

VOTES :

Résultats du vote - Collège	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

L'ordre du jour est approuvé

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29/11/2018

VOTE :

Résultats du vote	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

Le procès-verbal est adopté.

## PRÉPARATION DE LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2019

Le proviseur indique que pour l'année prochaine rentrée 2019, la dotation globale horaire DGH est de 734 heures plus dix-huit heures. À titre de comparaison, l'année dernière à la même époque la dotation globale horaire était de 737 heures, sensiblement équivalente. Dès lors, 719 heures sont à distribuer (heures professeurs). La rentrée de septembre 2019 se présente sensiblement comme les trois dernières années depuis la réforme des collèges entrée en vigueur en septembre 2016. Les prévisions d'effectifs transmises par l'inspection académique sont de vingt-huit élèves par classe, situation normale relevée par le proviseur.

Le nombre d'élèves par classe par division serait le suivant :

Sixièmes : vingt-huit élèves par classe

Cinquièmes : trente à vingt-cinq élèves par classe

Quatrièmes : trente élèves par classe

Troisièmes : vingt-huit à vingt-neuf élèves par classe.

Des ajustements seront effectués en fonction des effectifs des sixièmes. Il est prévu un accompagnement personnalisé (AP) en mathématiques et lettres, en éducation physique et sportive pour les nageurs.

Il est dès lors susceptible qu'un groupe d'anglais soit en manque d'heures professeur, il sera sollicité 1h30 pour compléter les 2h30 d'accompagnement personnalisé utilisé pour l'anglais.

La FCPE demande si le secteur géographique du collège sera modifié pour la rentrée 2019. Monsieur le proviseur répond qu'il ne devrait pas y avoir de changement pour la rentrée de septembre 2019.

En effet, la fusion des communes de Boulazac, d'Atur et de Notre-Dame de Sanilhac devenu Boulazac Isle Manoire va à terme modifier le secteur indique Monsieur Navarro, personne qualifiée.

Il indique que des divisions sont en péril notamment sur la cité scolaire LAURE GATET, par exemple en raison du vieillissement des populations. Il est envisagé une sectorisation par commune. Seront mis en œuvre des éléments statistiques pour les années à venir.

Noé Daniel Lamazière, représentant des élèves relève le peu d'élèves en espagnol langue vivante<sup>1</sup> qui pouvait jouer au regard du critère de dérogation pour les élèves venant d'autres secteurs géographiques. Il lui est répondu que le choix de la langue est le dernier critère.

Pour exemple, Monsieur Le Proviseur informe que le collège Montaigne ouvre une classe d'occitan en sixième à la rentrée 2019.

Par ailleurs, il y aura deux groupes de latin en cinquième. Madame Raynaud, professeur de lettres classiques indique que la sensibilisation au latin se fait plus tôt dans la scolarité.

Pour les futurs troisièmes, le groupe espagnol sera de vingt-cinq élèves.

## **UPE2A**

Madame Duvaleix, principale adjointe, et Monsieur Mouette indiquent que la cité scolaire Bertran de Born a été sollicitée pour la création d'une section UPEAA (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants) avec l'affectation d'un enseignant spécialisé. Il en existe une à Annesse et Beaulieu. Les élèves inscrits sur des collèges distincts seront inscrits dans cette unité pédagogique dans laquelle ils suivront quelques heures de cours. Ils suivront par ailleurs des cours de français langue étrangère (FLE) avec beaucoup d'heures au début de l'année indique Monsieur le proviseur.

Madame Cuvelier, conseiller principal d'éducation interroge sur le choix de Bertran de Born. Monsieur le proviseur répond que Clos Chassaing a déjà une unité pour l'école élémentaire que le collège Montaigne a une section Segpa, que la cité scolaire LAURE GATET accueille une classe relais.

Sur intervention de Madame Bouzinac le nombre d'élèves serait de douze voire vingt-quatre élèves. Celle-ci insiste sur la nécessité d'un travail en équipe et son souhait d'avoir des rapports directs avec l'enseignant spécialisé. Elle prédit que la création de l'unité pour les élèves de l'unité pédagogique élèves allophones arrivants va attirer beaucoup d'élèves à Bertran de Born. Monsieur le proviseur indique que certains élèves n'auront pas vocation à rester dans la cité scolaire.

Madame Cuvelier, conseiller principal d'éducation s'inquiète de l'encombrement de l'établissement. Elle rappelle l'existence de situation très précaire pour des élèves déjà inscrits.

Monsieur le proviseur lui indique que pour l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants le nombre d'heures de cours sera de dix-huit heures impliquant une présence dans d'autres établissements pour le reste.

Madame LECOLIER, professeur s'inquiète de l'effectivité du contrôle des élèves lorsqu'ils migrent entre deux établissements scolaires.

Noé Daniel Lamazière, représentant des élèves indique qu'il y a déjà un enseignement de français langue étrangère qui est différent de l'unité pédagogique pour élèves allophones arrivants.

Madame Bouzinac regrette que les élèves allophones ne soient pas comptés dans l'effectif alors qu'ils représentent un enrichissement pour les élèves. Monsieur le proviseur répond que les élèves seront intégrés s'ils arrivent en début d'année. Cependant des élèves sont susceptibles d'arriver tout au long de l'année.

Madame la conseillère principale d'éducation entend que ce projet ne soit pas concurrent de celui de prise en charge d'élèves en difficulté.

Léonard IMBERDIS, représentant des élèves s'inquiète de la venue d'élèves en difficulté dans l'établissement de manière massive.

Madame Michèle Prévot pour la FCPE s'interroge sur le nombre d'élèves handicapés dans la cité scolaire. Monsieur le proviseur et Madame la principale adjointe indiquent que cette question fait l'objet d'évaluation en effet plus de trente élèves sont en besoins d'éducation particuliers. Il est prévu des auxiliaires de vie scolaire AVS mutualisées. Monsieur le proviseur indique que ces élèves étaient déjà là depuis très longtemps mais qu'ils n'étaient pas reconnus en qualité de handicapés. Madame la principale adjointe fait état des projets personnalisés de scolarisation PPS et de la prise en compte des élèves dits «dys... ». Monsieur le proviseur indique que l'inspection de l'éducation nationale propose des informations sur le dispositif d'accompagnant d'élèves en situation de handicap : AESH .

### **LA RÉPARTITION DES MOYENS.** Peuvent-ils pourvoir aux besoins ?

Les besoins sont comblés grâce au bloc de moyens provisoires BMP , les heures supplémentaires, des compléments de service donné. Ils peuvent être mis en œuvre grâce à un jeu d'échange avec le lycée.

Monsieur Laffitte, professeur demande sur quels critères les heures sont données au collège BERTRAN DE BORN.

Monsieur le proviseur indique qu'il est fait application d'un indice social, que les catégories socioprofessionnelles des parents pour Bertran De Born sont considérées comme plutôt privilégiées, ce qui explique que le nombre d'heures par élève soit inférieur par rapport à d'autres établissements

Madame Bouzinac souhaiterait que davantage de classes fassent l'objet de dédoublement. Sur ce choix de l'établissement Monsieur Laffitte retient que les dédoublements ont lieu principalement en français, mathématiques et sciences.

Monsieur Guillaume Mouette, proviseur, précise qu'un certain nombre d'élèves sont en grande difficulté (boursiers...). Il considère que la recherche de mixité sociale est susceptible d'être un bienfait pour l'établissement.

VOTE DE LA REPARTITION DES MOYENS:

Résultats du vote	
Pour :	19
Contre :	0
Abstention :	3

La répartition des moyens est adoptée.

## **CONTRATS ET CONVENTIONS**

### **CONVENTION AVEC LE PLANNING FAMILIAL**

Un projet du centre de documentation et d'information CDI en partenariat avec le planning familial. 25 livres et médias seront mis en exergue dans le cadre d'une campagne contre l'homophobie. Le travail de Madame Isabelle Jean, professeur documentaliste du CDI porte sur cette thématique LGBT. Cette campagne de sensibilisation est préconisée par le ministère de l'éducation nationale et à destination du collège. Les classes visées seront les sixièmes et les quatrièmes. Les professeurs associés seront Madame Bouzinac, un professeur d'arts plastiques et un de musique. Le projet

concerne quatre classes de sixième et deux classes de quatrième selon le volontariat des enseignants le tout en lien avec la SVT (sciences de la vie et de la terre).

VOTE :

Résultats du vote	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

La convention avec le planning familial pour la sensibilisation contre l'homophobie est adoptée.

### **CLASSE MOBILE**

Convention avec le conseil départemental de la Dordogne pour la mise à disposition de deux classes mobiles, lesquelles au bout de trois années deviennent propriété du collège. La classe mobile comprend un chariot avec 15 ordinateurs.

VOTE :

Résultats du vote	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

La convention avec le conseil départemental pour la mise à disposition de deux classes mobiles est adoptée.

### **CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES PROFESSEURS D'ÉDUCATION MUSICALE 24**

Convention avec APEM24 (association des professeurs d'éducation musicale 24) relative en matière d'éducation musicale à la mise en de spectacle.

VOTE :

Résultats du vote	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

La convention est adoptée.

### **COMMUNICATION DE DATES**

#### **BANALISATION DE LA JOURNÉE DU 12 AVRIL 2019 POUR LES SIXIÈMES À QUATRIÈMES**

Madame la principale adjointe indique que l'oral du diplôme national du brevet blanc se déroulera le vendredi 12 avril 2019 et rassemblera 172 candidats. Tous les professeurs en service ce jour-là seront mobilisés, la veille des vacances. Le même jour les sixièmes cinquièmes et quatrièmes n'auraient pas cours.

L'après-midi une formation des métiers sera organisée elle se déroulera par des rencontres avec des professionnels. Cette formation sera aussi ouverte aux classes de seconde.

Madame Cuvelier, conseillère principale d'éducation s'interroge sur l'emploi du temps. Il est répondu que les élèves périgourdins auront leurs épreuves à huit heures ; les élèves provenant de l'extérieur de la ville auront leurs épreuves à compter de 10 heures.

Les secondes (280 élèves) pourront bénéficier des rencontres avec les professionnels le matin. La cité scolaire invite les parents. Il est recherché 70 intervenants.

VOTE SUR LA BANALISATION DE LA JOURNEE DU 12 AVRIL 2019 POUR LES CLASSES DE SIXIEME A QUATRIEME :

Résultats du vote	
Pour :	22
Contre :	0
Abstention :	0

La banalisation de la journée du 12 avril 2019 pour les classes de sixième à quatrième adoptée.

## CALENDRIER

La remise des travaux des élèves de troisième est fixée au 22 mars 2019.

Le 8 février le planning des conseils de classe sera communiqué.

Le 14 février est la date de retour des fiches de dialogue pour les troisièmes.

Le 11 mars de 13h30 à 16h30 une intervention sera organisée sur les lycées professionnels

Du 16 au 21 mars 2019 sera organisé le voyage en Italie.

Le 15 mars 2019 les élèves de troisième devront remettre leur rapport de stage de séquences d'observation en milieu professionnel.

Le 25 mars la fiche de dialogue des troisièmes devra être signée.

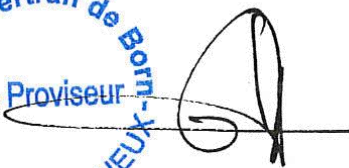
Le 12 avril sera organisé l'oral blanc diplôme national du brevet, les élèves devront présenter une pièce d'identité et leur convocation.

Une information de l'association info droit sur le harcèlement sera organisée en six modules de six heures avec des dédoublements de classe. L'intervention concernera une heure pour le rappel du droit et ensuite des jeux de droit.

Vidéo surveillance : l'officier de police judiciaire de la police nationale a visité la semaine précédente l'installation a préconisé des modifications de prise de vue. Monsieur le proviseur informera le conseil d'administration de la validation par l'administration préfectorale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil d'administration est clôturé.

Le Président du conseil d'administration,

  
Guillaume MOUETTE

Le Provisseur  
- Lycée Bertran de Born -  
24001 PERIGUEUX